



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 15 avril 2024

Date de convocation : 08 avril 2024
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Carnières, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2024/37 portant évolution des Taux de fiscalité pour l'exercice 2024

Membres présents (53 titulaires et 1 suppléant) : PORTIER Carole, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme

Membres excusés (1) : GOURAUD Francis

Membres absents (10) : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, BONIFACE Didier, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, TRIOUX COURBET Sandrine, GERARD Jean-Claude, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal, MAILLY Chantal

Membres ayant donné procuration (9) : BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, GAVE Nathalie à BACCOUT Fabrice, OLIVIER Jacques à DUDANT Pierre-Henri, LEDUC Brigitte à HENNEQUART Michel, COLLIN Denis à MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, DAUCHET Martine à THUILLEZ Martine, RIQUET Alain à RICHOMME Liliane, PORCHERET Didier à LEFEBVRE Bertrand, RIBES-GRUERE Laurence à DOERLER-DESENNE Axelle

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

2024/

Délibération 2024/37 portant évolution des Taux de fiscalité pour l'exercice 2024

L'article 1639 A du code général des impôts (CGI) dispose que les collectivités locales et leurs groupements fassent connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives aux taux.

Considérant la présentation par Madame la Vice-Présidente en charge des finances du rapport orientation budgétaire,

Considérant la tenue du débat orientation budgétaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-2, L3131-1, L3131-2, L3211-1, L3212-1, L3212-2 et suivants,

Vu l'article 1636 sexies du CGI, la délibération du vote des taux doit être spécifique et distincte du vote du budget, même si les taux adoptés sont identiques à ceux de l'exercice précédent,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

– **De maintenir les taux suivants :**

- **Taxe sur le foncier bâti : 6,50 % ;**
- **Taxe sur le foncier non bâti : 12,62 % ;**
- **Cotisation foncière des entreprises : 28,70% ;**
- **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 17,80 %.**

– **De voter le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2024 à 471 934,90 €**

Annexe(s) - [1259, 1259 TEOM](#)

<p>Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD</p>  <p>IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS</p> <p>Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.</p>	<p>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 19/04/2024 Publication le 19/04/2024</p> <p>Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p>  
--	--

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 025 DU CAUDRESIS ET DU CATESIS

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>

Coefficient : >>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 45 743 096

Bases prévisionnelles d'imposition : 47 565 152

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

=====

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	47 565 152	17.80%	8 466 597 €

A LILLE, le 19 mars 2024

A , le

A , le 15/04/2024

Le Directeur Régional des Finances Publiques,

Le Préfet,

Le Président,

FRANK MORDACQ

S.SIMEON



III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

=====

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 025 DU CAUDRESIS ET DU CATESIS

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	037 AVESNES LES AUBERT	P	2 193 446
	055 BAZUEL	P	345 569
	059 BEAUMONT EN CAMBRESIS	P	258 260
	063 BEAUVOIS EN CAMBRESIS	P	1 319 410
	074 BERTRY	P	1 607 411
	075 BETHENCOURT	P	431 669
	081 BEVILLERS	P	338 116
	102 BOUSSIERES EN CAMBRESIS	P	261 574
	108 BRIASTRE	P	441 442
	118 BUSIGNY	P	1 807 901
	132 CARNIERES	P	676 340
	136 LE CATEAU CAMBRESIS	P	6 076 946
	137 CATILLON SUR SAMBRE	P	519 603
	138 CATTENIERES	P	526 457
	139 CAUDRY	P	13 469 864
	140 CAULLERY	P	338 957
	149 CLARY	P	851 615
	171 DEHERIES	P	18 992
	191 ELINCOURT	P	335 615
	213 ESTOURMEL	P	340 278
	243 FONTAINE AU PIRE	P	673 443
	274 LA GROISE	P	302 314
	287 HAUCOURT EN CAMBRESIS	P	147 135
	311 HONNECHY	P	279 860
	321 INCHY	P	454 846
	349 LIGNY EN CAMBRESIS	P	1 463 323
	372 MALINCOURT	P	333 510
	382 MARETZ	P	931 640
	394 MAUROIS	P	223 039
	395 MAZINGHIEN	P	174 329
	412 MONTAY	P	235 332
	413 MONTIGNY EN CAMBRESIS	P	509 510
	430 NEUVILLY	P	572 105
	450 ORS	P	415 693
465 LE POMMEREUIL	P	415 634	
485 QUIEVY	P	1 126 096	
496 REJET DE BEAULIEU	P	136 983	
498 REUMONT	P	226 265	
528 SAINT AUBERT	P	946 293	
531 SAINT BENIN	P	184 582	

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 025 DU CAUDRESIS ET DU CATESIS

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
	533 SAINT HILAIRE LEZ CAMBRA	P	893 361
	545 ST SOUplet ESCAUFORT	P	660 314
	547 ST VAAST EN CMBRESIS	P	478 466
	604 TROISVILLES	P	512 662
	624 VILLERS OUTREAUx	P	1 644 676
	631 WALINCOURT SELVIGNY	P	1 464 276

EPCI : **025 DU CAUDRESIS ET DU CATESIS**
 DEPARTEMENT : **59**
 TRÉSORERIE OU SGC : **S.G.C DE CAUDRY**

TAUX

FDL

2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	50 309 106	6,50		52 378 000	3 404 570	6.50	3 404 570
Taxe foncière non bâtie additionnelle	3 211 244	12,62		3 337 000	421 129	12.62	421 129
Taxe d'habitation additionnelle	2 291 352	9,57		1 758 000	168 241	9.57	168 241
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	13 624 569	28,70		15 789 000	4 531 443	28.70	4 531 443
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					3 993 940	Total	8 525 383
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)					>>>	Total des CFE unique, de zone et éolienne	
					4 531 443		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
	8	9	
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus		
Taxe foncière non bâtie additionnelle	=		
Taxe d'habitation additionnelle	3 993 940		
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)
CFE unique ou de zone	0,040		
CFE éolienne	>>>		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
7 368 497	907 883	758 688	90 224	3 169 664	1 627 249	3 163 008	17 085 213

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
8 525 383		17 085 213		25 610 596

À LILLE
 Le 13 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques,
 FRANK MORDACQ

À Beauvois en Cambresis
 Le 15/04/2024
 Pour le Groupement,
 S.SIMEON

À
 Le
 Pour la Préfecture,

CAZC
 Communauté de Communes
 Caudrésis-Catésis

EPCI : **025 DU CAUDRESIS ET DU CATESIS**
 DEPARTEMENT : **59**
 TRÉSORERIE OU SGC : **S.G.C DE CAUDRY**

TAUX

FDL

2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	242
c. Locaux industriels	391 661
d. Exonérations de longue durée	921

Taxe foncière non bâtie

24

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	0
b. Base minimum	142 078
c. Locaux industriels	2 631 496
d. Autres allocations	3 242

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	6 238 166

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	786 933
c. Par la loi (autres)	0

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	9 766 940

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	1 758 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégreévées hors locaux vacants	598 806
d. Bases dégreévées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	459 312
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	4 360
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	249 034
f. Stations radioélectriques	169 907
g. Installations gazières et autres	25 270

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	5 054 248
b. TVA prév. (comp. CVAE)	2 314 249
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	6,61
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
Taux maximum :		
a. De droit commun	28,71	>>>
b. Drogatoire	28,71	>>>
c. Avec rattrapage		>>>
d. Avec capitalisation	28,75	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>
Taux moyens pondérés :		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	20,33	>>>
b. En cas de changement de périmètre		>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	1,000223	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,000218	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75
b. Taux plafond de 2024	53,50

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national		>>>
b. au niveau de l'EPCI		>>>
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	39,42
b. Taxe foncière non bâtie	50,82

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_37
Objet :	Délibération 2024/37 portant évolution des Taux de fiscalité pour l'exercice 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-15 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	059-200030633-20240415-2024_37-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20240415-2024_37-DE-1-1_0.xml	text/xml	897 o
Document principal (Délibération) Nom original : 37.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20240415-2024_37-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	727.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 avril 2024 à 08h43min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 avril 2024 à 08h44min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 avril 2024 à 08h44min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 avril 2024 à 08h44min56s	Reçu par le MI le 2024-04-19